

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le 30 MARS 2012

TÉLÉDOC 246  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

NORBCRB1209455C  
N° DF-2MPAP-12-3089

LA MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT,  
PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT  
À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET  
SECRÉTAIRES D'ÉTAT

**Objet : Préparation des Projets annuels de performances annexés au PLF 2013 - Volet Performance**

P.J. : 1

Afin de lisser la charge des travaux budgétaires décalés du fait des prochaines élections, les conférences de performance seront programmées entre le 2 avril et le 4 mai 2012, avec en perspective la présentation des objectifs et indicateurs pour le débat d'orientation des finances publiques prévu début juillet. Dans l'hypothèse où des ajustements seraient envisagés postérieurement à la tenue de ces conférences, une actualisation pourra être instruite avec les bureaux sectoriels de la direction du budget, avec finalisation des options retenues et derniers arbitrages à l'échéance des conférences de répartition.

Le projet de loi de finances pour 2013 s'inscrit par ailleurs dans la perspective d'une nouvelle programmation pluriannuelle. En cohérence avec les engagements pris par la France d'un retour à l'équilibre des comptes en 2016, l'année retenue pour la fixation des cibles des indicateurs sera 2016.

Les conférences de performance devront permettre, au titre des PAP 2013, d'une part de poursuivre les efforts de fiabilisation relatifs aux mesures de performance, et d'autre part d'anticiper les travaux liés à l'analyse des coûts des actions de politique publique (CAC).

Le calendrier, les documents de restitution attendus ainsi que l'ensemble du dossier technique sont présentés en annexes de la circulaire. La transmission des documents, notamment celle des fiches de documentation des indicateurs, est indispensable à la bonne tenue des conférences et à l'analyse de la pertinence et de la fiabilité des indicateurs.

Diffusion générale

En dehors de ces prescriptions générales visant à l'amélioration des données de performance (cf. annexe 3), deux évolutions sont attendues à l'occasion de l'élaboration du PAP 2013 :

1. **Objectif de resserrement du nombre d'indicateurs de performance** : la préparation d'une nouvelle programmation pluriannuelle doit être l'occasion d'engager un travail de mise à jour des indicateurs existants, en procédant, quand cela le justifie, à des propositions de suppression pour les indicateurs jugés les moins pertinents (cf. rapport d'activité du CIAP 2010/2011 : près de 25 % des indicateurs audités ont été jugés peu fiables et/ou peu pertinents) ou les indicateurs durablement non renseignés (rappel PAP 2012 : près de 5% des indicateurs non. Cet objectif n'exclut toutefois pas les propositions de création de nouveaux indicateurs, permettant de prendre en compte des aspects aujourd'hui insuffisamment couverts : évaluation de la performance des dépenses d'intervention, prise en compte des dépenses fiscales, renforcement des indicateurs d'efficience. Ces travaux pourront se poursuivre à l'horizon du PAP 2014.
2. **Déclinaison d'un indicateur transversal d'efficience de la fonction achat** : dans la continuité de la démarche engagée pour les fonctions supports, il est proposé de décliner un nouvel indicateur transversal d'efficience de la fonction achat. Cet indicateur, conformément aux prescriptions édictées par le Service des Achats de l'État (cf. annexe 7), assurera le relais sur chaque périmètre ministériel, du suivi des gains d'achats inscrits dans le plan d'action des achats de l'État, en lien avec les responsables ministériels achat.

Pour le Ministre et par déléguation  
Le Directeur des Achats



—  
Julien DUBERTRET